



## Avis d'Appel Public A La Concurrence

- ◆ Procédure adaptée ouverte de mise en concurrence préalable à l'attribution d'une autorisation domaniale sur le domaine public en vue d'une exploitation économique
- ◆ Pouvoir adjudicateur :

Nom : Commune de LES MATHES – LA PALMYRE

Représentant : Madame Marie BASCLE en sa qualité de Maire

Adresse postale : 10 rue de la Sablière - 17570 LES MATHES – LA PALMYRE

Téléphone : 05 46 22 48 72 – Fax : 05 46 22 49 23

Messagerie électronique : [info@lesmatheslapalmyre.fr](mailto:info@lesmatheslapalmyre.fr)

Site internet de la ville : [www.mairie-lesmatheslapalmyre.com](http://www.mairie-lesmatheslapalmyre.com)

- ◆ **Objet de la mise en concurrence** : le présent avis a pour objet de définir les modalités d'occupation d'un emplacement dédié à la restauration rapide pour un camion de type « FOOD-TRUCK ».

- ◆ **Caractéristiques principales** :

- Stationnement d'un camion de type " FOOD-TRUCK ", 422 route de La Fouasse (plan joint)
- Cet avis à la concurrence fait suite à l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 qui impose une procédure de mise en concurrence pour la délivrance de certaines autorisations du domaine public applicable depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017.
- La ville de Les Mathes - La Palmyre sélectionnera le ou les exploitant/s qui proposera/poseront la candidature la mieux appropriée.
- Toute candidature proposant une activité différente, ne sera pas étudiée et sera rejetée.

- ◆ **Conditions d'occupation** :

- L'exploitant du camion de type " FOOD-TRUCK ", exercera son activité de vente ambulante aux dates retenues pour l'année 2026.
- L'emplacement n'est pas équipé en électricité ou en eau. L'exploitant devra être capable d'assurer ses propres besoins pour l'exercice autonome de son activité. Il ne pourra installer de compteur électrique privé sur le domaine public. En cas d'utilisation d'un groupe électrogène, le matériel devra répondre aux normes en vigueur et un maximum de 70 db sera exigé.
- L'emplacement ne bénéficie pas de benne à ordures, l'exploitant devra donc assurer la collecte de ses déchets. Au départ du " FOOD-TRUCK ", l'emplacement devra être laissé propre et sans détritus.
- Le " FOOD-TRUCK " ne devra en aucun cas gêner la circulation des piétons, poussettes, fauteuils roulants.
- Le gabarit du " FOOD-TRUCK " ne devra pas excéder 18 m<sup>2</sup> (6m×3m).
- Cette occupation est consentie moyennant une redevance selon la délibération du Conseil Municipal N°2017\_NOV\_140 du 13 novembre 2017, fixant le tarif d'occupation du domaine public pour les ventes ambulantes en camion alimentaire, soit : 14,00€/jour du 01/09 au 30/06 et de 42,00€/jour du 01/07 au 31/08.
- La redevance devra être acquittée à première demande du régisseur des droits de place. A défaut, l'autorisation sera caduque.
- L'autorisation sera accordée à titre précaire et révocable.
- L'autorisation a un caractère strictement personnel, elle ne pourra être ni transmise ni cédée et deviendra caduque si une autre activité y était exercée.

♦ **Critères d'attribution :**

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
1- Qualité des produits et intérêt de l'activité	<b>40 %</b>
2- Intérêt esthétique	<b>20 %</b>
3- Expérience et références du candidat	<b>20 %</b>
4- Durée d'occupation : nombre de jours/semaine, mois	<b>20 %</b>

♦ **Contenu des candidatures et offres :**

Chaque candidat devra présenter les documents suivants :

- Un courrier de candidature motivé, adressé à Madame le Maire, précisant les jours, les dates et les horaires souhaités pour l'occupation,
- Tarifs et photos des produits commercialisés ou plaquette de présentation,
- Un curriculum vitae présentant ses références,
- Les documents du véhicule : carte grise (mention VASP magasin ou VTSU), assurance, contrôle technique, photo du véhicule)
- Pour les installations au gaz : homologation dossier DRIRE, certificat d'homologation conforme aux normes NFS56200,
- Un extrait Kbis de moins de trois mois,
- Une carte de commerçant non-sédentaire, recto-verso, en cours de validité,
- Une attestation de responsabilité civile professionnelle, précisant l'occupation du domaine public, en cours de validité,
- La déclaration d'activité "cerfa 13984\*06" datée et signée par la DDPP,
- Une attestation de formation à l'hygiène alimentaire (HACCP) ou un diplôme équivalent datant des années après 2006.
- Pour la vente d'alcool : une licence de vente de boissons de 3<sup>ème</sup> catégorie et un permis d'exploitation.
- Tout document jugé utile à la candidature.

Après examen des candidatures et des offres, l'autorité territoriale pourra entamer des négociations avec un ou plusieurs candidats.

♦ **Date et heure limites de réception des candidatures et des offres :**

**16 février 2026 à 12h00**

♦ **Dépôt des dossiers de candidature et renseignements :**

Auprès de : Madame Laëtitia LECOT - régisseur des droits de place  
Mairie des Mathes  
10 rue de La Sablière CS 60013  
17570 Les Mathes  
Téléphone : 06 78 79 91 00 - 05 46 22 48 72  
Messagerie électronique : [l.lecot@lesmatheslapalmyre.fr](mailto:l.lecot@lesmatheslapalmyre.fr)

♦ Date de publication de cet avis : 7 janvier 2026

La publicité de cet avis d'appel public à la concurrence sera effectuée par voie d'affichage en mairie et publication sur le site internet de la commune : [www.mairie-lesmatheslapalmyre.com](http://www.mairie-lesmatheslapalmyre.com)

**AAPC**  
**422 route de La Fouasse**

